

Tout sur l'aménagement du territoire
18^e parlotte de juin



Monsieur Toulmonde : Le mois passé nous avons parlé *BISOU*. Mais est-ce que ce sont des critères bien sérieux pour effectuer des choix en matière d'aménagement du territoire ?

Madame Ditou : En cette matière, il n'est pas du tout idiot de questionner les *Besoins*, ce qui est *Indispensable* et d'éviter de refaire ce qui est *Semblable*. De même que de se poser la question sur l'*Origine* ou l'éthique des demandes et de l'*Utilité* des aménagements.

Monsieur Toulmonde : Je ne sais pas si ça sauvera la planète, mais mon compte en banque se porte mieux depuis que ma femme est devenue *BISOU* en matière de consommation.

Madame Ditou : Pour en revenir à l'aménagement du territoire, il s'agit d'un sujet débattu depuis plus d'un demi-siècle. Mais on approche ces questions en se basant sur des principes d'*excellence* et de *compétitivité* économique, d'*attractivité* des espaces et de *concentration* voire de métropolisation. Ces approches sont aujourd'hui dépassées et ne peuvent en tous cas être exclusives.

Monsieur Toulmonde : Je vous vois encore venir avec une approche « non-profit » !

Madame Ditou : Vous conviendrez de ce que les approches essentiellement orientées « profit » ont conduit à la situation qu'on déplore aujourd'hui. La dépendance énergétique et alimentaire, les écarts extrêmes des températures et les pics de pollution, la destruction de la biodiversité et l'effondrement des écosystèmes sont les effets indésirables de ce que l'on a cru être « le progrès ». Nous ne transformerons pas nos territoires pour répondre aux enjeux de la Transition – climat, biosphère, ressources, ... - sans recomposer nos imaginaires « aménageurs » qui sont toujours fondés sur le pavillonnaire individuel – la maison quatre façades sur un carré de gazon – et l'extension sans limites des urbanisations – des maisons et des commerces en continu de Bruxelles à Namur. Il faut réencaster l'économie dans les enjeux sociaux, culturels et environnementaux.

Monsieur Toulmonde : OK, lors de nos précédentes *parlottes*, vous m'avez expliqué que ces problèmes sont de près ou de loin liés à des choix d'aménagement du territoire : tout à l'automobile, tout dans les camions, tout au béton, etc. Mais comment pourrait-on faire d'autres choix ?

Madame Ditou : Il faut prendre conscience de ce que les outils d'aménagement du territoire sont moins techniques qu'il n'y paraît. Aménager le territoire, c'est mettre en œuvre une vision du monde et de la société qui comporte une dimension culturelle qui a été négligée au profit de la seule dimension technocratique. Entre planification et libre initiative, on pourrait redonner plus de place au citoyen.

Monsieur Toulmonde : Mais il y a déjà les CCCATM, ces Commissions Consultatives Communales d'Aménagement du Territoire et de Mobilité !

Madame Ditou : En effet. Mais vous avez dit « consultatives » : ces CCCATM ne sont souvent que des chambres de légitimation et d'entérinement des décisions prises ailleurs, dans les bureaux de l'administration, au Collège communal et, malheureusement, dans des « petits arrangements entre amis ». Déjà parce que leur constitution – on vient de les renouveler suite aux élections communales - est laissée à la discrétion de la majorité en place, alors qu'on devrait imposer des règles pour une composition réellement représentative.

Monsieur Toulmonde : Houlà, mais c'est un sacré retournement de valeurs et de la façon dont sont dirigées nos sociétés et, notamment, nos Communes ! Il va falloir se démarquer de nos définitions du « progrès » et du « solutionnisme » technologique ».

Madame Ditou : Oui, Mais ce n'est pas la « révolution ». C'est une « transition » grâce à l'émergence d'actions qui répondent véritablement aux besoins du terrain, qui favorisent les coopérations entre acteurs et qui puisse être sup-portées par des écosystèmes reconnus et respectés. Comme quoi, nous ne sommes pas loin de la méthode *BISOU* devenue chère à votre femme.

Monsieur Toulmonde : Bon, bon... Comme le disait le philosophe BERGSON : l'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire. Alors, donnez-moi un exemple de ce qu'il faudrait faire pour que les choses changent.

Madame Ditou : Rien qu'une ? Rendre obligatoire, pour le Conseil communal, d'avoir à justifier – clairement et publiquement – les décisions qu'il prendrait en matière d'aménagement du territoire, surtout si elles ne suivent pas les avis consultatifs de la CCCATM... en espérant que celle-ci fasse sérieusement son travail.

Monsieur Toulmonde : Ha oui ! Le Conseil communal devait justifier sa décision d'octroyer un permis de création d'un parc d'activité dans une zone difficile d'accès, avec des problèmes d'évacuation des eaux de ruissèlement et qui borde une zone d'intérêt naturel et paysage à protéger. Si la méthode *BISOU* devait s'y pratiquer ma femme viendrait aux séances du Conseil communal !

